**Nouvelle procédure académique**

**de gestion/remontée des cas de covid19**

*A l’attention des directeurs d’école sc des IEN, et des chefs d’EPLE*

Suite aux dernières annonces, nous vous informons qu’une nouvelle procédure de gestion et de remontée des cas de covid19 simplifiée **sera mise en œuvre à partir du vendredi 7 janvier 2022 :**

* En lien avec les caisses primaires d’assurance maladie, il n’est désormais plus nécessaire que vous complétiez les fichiers excel « FT19 » (cas confirmés et contacts à risque).
* Seuls les nombres de **nouveaux** cas confirmés et de **nouvelles** évictions de contacts à risque doivent désormais être déclarés **en ligne** **une seule fois par jour avant 19h**.

Ce lien vous sera communiqué par la DESP académique.

Seuls les nouveaux cas confirmés par test antigénique ou test PCR doivent être déclarés. Attention : un auto test positif ne doit pas être comptabilisé.

* Dans tous les cas, il vous revient de continuer à réaliser le contact tracing et à prévenir les personnes concernées sans attendre la validation de la cellule covid.
* Il est essentiel de conserver la trace de l’ensemble des situations des cas confirmés covid (*a minima* : date du test de confirmation du cas covid / classe / dernier jour de présence dans l’établissement…). Ces éléments sont en effet indispensables aux cellules covid pour l’investigation de certaines situations. Ces éléments peuvent être consignés sur la nouvelle version simplifiée de la fiche d’analyse de cas confirmé (en PJ) ou sous une autre forme.

1. **Dans les situations n’appelant pas de questions particulières,** vous pouvez continuer à adresser les fiches d’analyse de cas confirmé à la cellule covid par mail avec la mention en objet « pour information ».
2. **Si vous avez des questions particulières** (par exemple un très grand nombre de cas), vous pouvez contacter par mail votre cellule covid de référence pour demander l’appui d’un personnel de santé.
   * S’il s’agit d’une question sur une situation spécifique, un mail avec la mention en objet « situation spécifique », accompagné des fiches d’analyse de cas confirmé.
   * S’il s’agit d’une question d’ordre général de compréhension du protocole, un mail avec la mention en objet « protocole sanitaire ».

Calvados - Manche - Orne : [covid-14-50-61@ac-normandie.fr](mailto:covid-14-50-61@ac-normandie.fr)

Eure : [covidsante27@ac-normandie.fr](mailto:covidsante27@ac-normandie.fr)

Seine-Maritime : [dsden76-covid@ac-normandie.fr](mailto:dsden76-covid@ac-normandie.fr)

Les médecins conseillères techniques de la rectrice

Docteur Vial, docteur Baude